

**Rapport annuel relatif à la Société Publique Locale
« Le Bourget - Grand Paris » - exercice 2020**

**Etabli par les représentants de l'Etablissement Public Territorial
Paris Terres d'Envol
au sein du Conseil d'Administration de la société**

Rapport établi en application de l'article 34 des statuts de la société et présenté à
l'Assemblée Générale du 2 juillet 2021

SYNTHESE

La SPL Le Bourget Grand Paris a été créée en décembre 2012 à l'initiative des communes de l'Agglomération de l'Aéroport du Bourget (CAAB) et du Blanc-Mesnil.

Son premier objectif a été de « fabriquer » un projet et une stratégie de développement territorial permettant à l'espace du Pole Métropolitain du Bourget d'être reconnu comme un territoire stratégique au sein de la métropole parisienne, par la présence de son aéroport d'affaires et de ses grands équipements événementiels et culturels, et par le renforcement de son rôle de rotule dans l'organisation des transports et déplacements du nord de l'île de France avec l'arrivée des gares des Lignes 16, 17 et 15 Est du réseau du Grand Paris Express (GPE).

Dans un second temps, les collectivités actionnaires ont souhaité confier à la société un rôle actif dans la mise en œuvre opérationnelle des différents projets générés par cette nouvelle dynamique territoriale, dynamique de projets qui s'est vue renforcée par l'accueil du « cluster des médias » des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, pour lesquels Paris a été désignée Ville Hôte en septembre 2017.

L'année 2020 est une année exceptionnelle du double fait du changement des équipes municipales dans les communes du Bourget et de Dugny et de la pandémie du Covid19 qui a impacté la dynamique de plusieurs projets sur lesquels la SPL est fortement investie, notamment les projets d'initiative locale, communaux ou territoriaux.

Concrètement, l'activité de la SPL aura été marquée par les faits suivants en 2020 :

Au Bourget :

- Signature du marché global de performance et dépôt du permis de construire du projet des 2 nouvelles écoles
- Dépôt d'un dossier de DUP pour le site de l'Abbé Niort (site Inventons la Métropole du Grand Paris – IMPG2)
- Accord avec le Conseil Départemental de Seine St Denis sur le projet de réaménagement de l'ex RN2

A Dugny :

- Engagement d'un travail d'adaptation des projets des Cités de l'Air (logements) et de la redynamisation du centre-ville.

Sur le Cluster des médias des JOP 2024 de Dugny Le Bourget La Courneuve :

- Finalisation des études de programmation de la nouvelle piscine du Bourget
- Validation par l'EPT du projet de création d'un réseau de chaleur urbain sur les communes de Dugny et du Bourget, avec comme première étape le village des médias
- Choix des promoteurs retenus pour la construction des logements du village des médias
- Modification de la programmation olympique sur le parc des sports du Bourget et phasage de la réalisation du programme prévu sur la partie Dugny, en conséquence de la revue de projet engagé par le COJO Paris 2024.

Pour ce qui relève de la gouvernance et du fonctionnement de la société, le nouveau conseil d'administration installé ensuite des élections municipales et territoriales des 15 mars et 28 juin a été renouvelé pour moitié, avec 5 nouveaux administrateurs.

PARTIE I

VIE DE LA SOCIETE

ET PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

VIE DE LA SOCIETE

◆ **Actionnariat**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015, le capital de la société est de 225 000 euros.

Actionnaires	Capital (en K€)	Sièges au Conseil d'Administration
EPT Paris Terre d'Envol	24,5	1
Commune du Bourget	62	3
Commune de Dugny	62	3
Commune de Drancy	24,5	1
Commune du Blanc Mesnil	52	2
Total	225	10

◆ **Administrateurs**

Le nouveau conseil d'administration installé le 10 novembre 2020 comprend 5 nouveaux administrateurs, 3 pour la ville du Bourget et 2 pour la ville de Dugny :

Représentants de la commune du Bourget :

Mr Jean Baptiste Borsali, maire (nouvel administrateur)

Mr Himad Darani, conseiller municipal délégué à l'urbanisme (nouvel administrateur)

Mr Denis Desrumaux, conseiller municipal délégué aux services techniques (nouvel administrateur)

Représentants de la commune de Dugny :

Mr Quentin Gessell, maire

Mr Dominique Gaulon, adjoint au maire (nouvel administrateur)

Mr Michel Clavel, djoint au maire (nouvel administrateur)

Représentants de la commune de Drancy

Mr Jean Luc Millard, adjoint au maire

Représentants de la commune du Blanc Mesnil

Mr Thierry Meignen, maire, vice-président de la société

Mr Jean Philippe Ranquet, adjoint au maire

Représentant de l'Etablissement Public Paris Terre d'Envol

Mr Bruno Beschizza, président de l'EPT

◆ **Gouvernance**

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président et de direction générale.

◆ **Dirigeants**

Par délibération en date du 10 novembre 2020, le conseil d'administration a désigné comme président de la société Mr Quentin Gesell, administrateur représentant la commune de Dugny et comme vice-président Mr Himad Darani, administrateur représentant de la commune du Bourget.

Mr Vincent Bourjaillat, désigné par délibération en date du 17 décembre 2012 du conseil d'administration, est directeur général de la société.

◆ **Conseil d'Administration**

Compte tenu du calendrier des élections municipales et territoriales et des restrictions sanitaires induites par la pandémie du Covid19, le conseil d'administration n'a pu se réunir que 2 fois au cours de l'année, sachant que deux conseils d'administration convoqués ont dû être annulés au dernier moment :

Le **9 mars**, conseil annulé en raison de cas-contact Covid en mairie du Bourget

Le **24 avril**, conseil tenu en visio-conférence, pour arrêter les comptes de l'année 2019

Le **12 octobre**, conseil annulé du fait du report de la désignation du représentant du territoire au conseil d'administration

Le **10 novembre**, conseil tenu à la fois en présentiel et en visioconférence, pour installer le nouveau conseil d'administration, élire les nouveaux président et vice-président, et convoquer l'assemblée générale.

A l'occasion de cette première séance du nouveau conseil, la direction de la SPL a diffusé à chaque administrateur un dossier de présentation comprenant les principaux éléments de référence sur le fonctionnement de la société et sur ses activités.

◆ **Assemblées Générales**

L'assemblée générale ordinaire a été convoquée le 27 novembre 2020 pour approuver les comptes de l'année 2019.

◆ **Commissaire aux comptes**

Le commissaire aux comptes de la SPL est la société Audit France, représentée par Monsieur Hervé Willi, dont le mandat a été renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'aux comptes de l'année 2023.

◆ **Autres appuis**

Compte tenu tant de la taille limitée de l'effectif que des besoins d'expertises nécessaires au bon fonctionnement de la société et de ses activités, la SPL a continué de recourir aux prestataires suivants :

- le cabinet LPGN & Associés, pour la réalisation de la compatibilité
- le cabinet d'avocat Goutal - Alibert, régulièrement consulté sur le fonctionnement de la société et les différentes questions juridiques posées par les projets pilotés par la société.
- la SCET (Société Conseil Expertise Territoires), avec lequel un contrat de réseau a été repris en fin d'année.

La SPL est adhérente à la fédération des EPL, organisation professionnelle qui regroupe une majorité des EPL et qui défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

◆ **Le personnel de la société**

L'effectif de la société est de 6 salariés à la fin de l'année 2020.

Ces six postes sont des postes en CDI : directeur général, assistante de direction, chef de projet aménagement, chargé d'études aménagement, chef de projet JOP 2024, chargé de communication et d'accompagnement.

Mr Nicolas Dabre a intégré l'équipe en mai 2020 en tant que chargé de communication et d'accompagnement JOP 2024.

Me Juliette Coulibaly, chef de projet JOP2024 a démissionné en novembre et un recrutement a été lancé sur un profil de poste équivalent.

◆ Les locaux de l'entreprise

Les locaux de l'entreprise sont situés au 46 rue Anizan Cavillon au Bourget et donnent toute satisfaction tant aux collaborateurs qu'aux administrateurs de la société.

Pendant la période du 1^{er} confinement décidé par le gouvernement, et à compter du 17 mars 2020, le télétravail a été instauré pour l'ensemble des collaborateurs de la société, chacun disposant d'un ordinateur portable et des logiciels de visioconférence leur permettant de poursuivre leurs missions depuis l'extérieur. Un protocole de dé-confinement a été établi pour permettre la reprise de l'activité dans les locaux à compter du 11 mai.

Un renouvellement général de l'équipement informatique, datant pour grande partie de la création de la SPL en 2013, a été opéré.

LES COMPTES ANNUELS

◆ Le compte de résultat

Le Chiffre d’Affaires net hors taxes de la société est de 1 042 K€. Il est en légère baisse de 3,9% par rapport à l’année 2019.

Il se décompose en :

1 042 000 € de produits d’exploitation, dont :

- 522 000 € perçus au titre des contrats de prestation de services avec l'EPT Paris Terre d'Envol
- 335 000 € perçus au titre des contrats de prestations de services avec la ville du Bourget
- 185 000 € perçus au titre du contrat de prestations de services avec la ville de Dugny

918 203 € de charges d’exploitation comprenant, pour postes principaux :

- les achats de prestations de services (438 738 €) en baisse de 10,5 %
- les charges de personnel (468 256 €) en hausse de 3 %
- les impôts et taxes (5 303 €) en hausse de 54%
- Les dotations aux amortissements de 5 723 €
- Les autres charges de gestion de 184 €.

Le résultat d’exploitation courant avant impôts sur les bénéfices présente en conséquence un solde positif de 127 615 €.

Le résultat d’exploitation net s’établi, après impôts sur les bénéfices et provisions pour charges exceptionnelles, à un solde bénéficiaire de 87 289 €.

◆ Le bilan

L’actif net (après amortissements) s’établi à 957 059 €, composé principalement d’un actif circulant de 935 896 € et d’un actif immobilisé de 21 163 €.

Le passif est composé de l’apport initial et de l’apport supplémentaire induit par la modification des statuts intervenue, des dettes fiscales (taxes et impôts divers) et sociales, et des dettes fournisseurs.

◆ **Informations sur les soldes de dettes fournisseurs**

31/12/20	≤ 30 jours	De 30 à 60 jours	> 60 jours	Total
Dettes à échoir	9 850€	18 878€	981	29 710€
Dettes échues				
Total TTC	9 850€	18 878€	981	29 710€

◆ **Informations sur les soldes des créances clients : néant.**

Au 31/12/2020, le solde clients représenté par des factures émises est égal à zéro.

◆ **Conventions règlementées**

Sans objet pour l'année 2020.

◆ **Proposition d'affectation du résultat**

Le conseil d'administration propose l'affectation suivante du résultat net :

En application de l'article, 35 des statuts, 5% à la réserve légale, soit 4 364,45 €.

Le reste, soit 82 924,55 € en report à nouveau pour l'année 2020.

◆ **Événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice**

Sans objet

PARTIE II

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

PRIORITES - PROGRAMME DE TRAVAIL

L'activité de la SPL au cours de 2020 est restée organisée autour de 4 grands types de dossiers : les projets en phase opérationnelle, les projets en phase d'études amont, le « Cluster des Médias » des JOP de 2024, et l'appui à la mise en œuvre ou au renouvellement des projets et outils réglementaires des collectivités.

➤ Projets opérationnels :

3 projets sur la commune du Bourget :

- la ZAC Bienvenue, avec l'engagement d'une démarche consistant à interroger la programmation urbaine en regard des conséquences prévisibles de la crise du Covid 19
- la construction des 2 nouvelles écoles avec l'engagement des études techniques, le dépôt du Permis de Construire et la préparation de la phase chantier
- le site Abbé Niort de l'Appel à Projets Inventons la Métropole (IMGP2) pour lequel a été élaboré et déposé un dossier de DUP au profit de l'EPFIF

1 projet sur la commune de Dugny :

- la construction de logements sur le site des Cités de l'Air, libéré par le Ministère de la Défense, projet défini avec l'ancienne équipe municipale et sur lequel a été engagé un premier travail d'adaptation

➤ Projets en phases d'études :

- Elaboration de propositions d'évolution du périmètre de mise en oeuvre du projet lauréat de l'AAP IMGP2 sur le site de l'Entonnement Est, au Bourget
- Poursuite et ajustement des études préalables sur le centre ville de Dugny en regard des conséquences prévisibles de la crise du Covid 19

➤ Cluster des Médias des JOP 2024 :

La SPL a accompagné les collectivités locales dans :

- Le suivi général des activités du COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques) et de la Solidéo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques)
- Les enquêtes publiques relatives à l'Autorisation Environnementale (AE) de la ZAC du Cluster des Médias et plus globalement la mise en place des outils et méthode de communication sur le projet, dans ses différentes composantes spatiales
- Le suivi de la consultation et le choix des promoteurs retenus pour la construction des logements du village des médias
- La modification de la programmation olympique sur le parc des sports du Bourget et le phasage de la réalisation du programme prévu sur la partie Dugny, en conséquence de la revue de projet engagé par le COJO Paris 2024.
- La finalisation des études de programmation de la nouvelle piscine du Bourget
- La validation par l'EPT du projet de création d'un réseau de chaleur urbain sur les communes de Dugny et du Bourget, avec comme première étape le village des médias

➤ **Appui à la mise en œuvre ou au renouvellement des projets et outils réglementaires des collectivités**

- L'élaboration et la rédaction d'une trame de « charte promoteurs » sur la ville du Bourget
- L'adaptation des périmètres d'intervention prévus au projet de la convention foncière tripartites entre l'EPFIF, l'EPT, et la ville de Dugny.

FAITS MARQUANTS

Pour ces différentes activités, les faits majeurs à retenir au titre de 2020 sont les suivants :

◆ Projets opérationnels

ZAC Gare Bienvenue (Le Bourget)

- 2nd semestre : lancement d'une mission d'analyse critique et de propositions d'évolution de la programmation définie au stade du dossier de création de la ZAC, compte tenu des impacts prévisibles de la crise du Covid19 sur la conception des espaces de travail et la demande de logements, et avec évaluation des effets sur les procédures règlementaires déjà engagées.

Le conseiller délégué et le responsable de l'urbanisme de la ville du Bourget ont été associés aux premières étapes de cette réflexion.

Reconstruction des Groupes Scolaires Jean Jaurès (Le Bourget)

- 1^{er} semestre : organisation du jury final du Marché Global de Performance classant 1^{er} le groupement Maître Cube, assistance à la ville pour la mise au point du marché, lancement des études dites « pro »
- 2^{ème} semestre : organisation du déplacement des entrées des écoles sur la rue des jardins pour la rentrée des vacances de Toussaint pour éviter tout risque d'accidents avec les véhicules de chantier, études complémentaires de dépollution des sols, adaptation du projet technique (fondations) pour préserver les vestiges archéologiques identifiés par la DRAC, dépôt du permis de construire en octobre.

Site IMPG2 Abbé Niort (Le Bourget)

- 2^{ème} semestre : confirmation du projet avec la nouvelle équipe municipale, élaboration d'un dossier de DUP afin d'assurer la maîtrise foncière du site par l'EPFIF, et valant également mise en comptabilité du PLU de la ville du Bourget. Dossier approuvé le 7 décembre en conseil de territoire, pour envoi et instruction par les services de l'Etat.

Reconstruction des Cités de l'Air (Dugny)

- 2^{ème} semestre : engagement d'un travail d'adaptation du projet avec le promoteur pressenti (Nacarat) pour le faire correspondre aux attentes de la nouvelle équipe municipale, portant sur la programmation et sur l'ambiance architecturale.

Aménagement de l'ex-Ban (Dugny)

- 1^{er} semestre : finalisation d'une note juridique conjointe des cabinets Goutal et Cabanes sur les risques de poursuite de la consultation engagée mais non conduite à son terme à la fin de l'année 2019.

◆ Projets en phases d'études

Centre-ville de Dugny

- 1^{er} semestre : poursuite de l'étude « en chambre » avec la contribution de 3 experts connaisseurs du territoire, ce qui a permis de réorienter en partie les objectifs et la stratégie de long terme envisageable
- 2^{ème} semestre : présentation de l'avancement de l'étude à la nouvelle équipe municipale et premiers échanges sur la stratégie calendaire à adopter, compte tenu de la livraison du village des médias à court terme.

AAP IMGP 2 Entonnement

- 1^{er} semestre : compte tenu des données techniques davantage contraignantes communiquées par la Société du Grand Paris, élaboration avec le groupement lauréat de la consultation de scénarii de réalisation du programme lauréat sur un périmètre foncier élargi, de part et d'autre de la rue du Commandant Roland.
- 2^{ème} semestre : présentation du projet et des scénarii d'évolution à la nouvelle équipe municipale, non validés par cette dernière.

◆ Cluster des Médias des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

L'année 2020 a été scindée en deux périodes distinctes : le 1^{er} semestre a été consacré à la poursuite et l'aboutissement des différentes démarches opérationnelles engagées depuis l'année 2018, puis une nette rupture est intervenue à partir de juillet 2020 du fait de l'engagement par le COJO d'une revue du concept olympique. Cette revue du concept olympique a conduit à une série d'arbitrages sur le phasage du village des médias et de la programmation du parc des sports du Bourget, qui ont ensuite nécessité une adaptation ou une relance des études techniques engagées.

1^{er} semestre :

Ensemble du projet

- Organisation du renouvellement des représentants des communes et de l'EPT aux conseils d'administration de la Solidéo et du COJO
- Participation active à l'organisation et au suivi de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) relatif à l'Autorisation Environnementale (AE) du projet devant être

délivrée par l'Etat, consultation par laquelle a pu être observée une progression des expressions d'opposition au projet olympique.

- Poursuite, en copilotage avec l'EPT, de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur en ENR (énergies renouvelables) à l'échelle des deux villes de Dugny et du Bourget, et organisation des premières sollicitations auprès de la Solidéo pour que l'aménageur réalise la 1^{ère} brique de ce futur réseau dans le cadre de la construction du village des médias.
- Organisation de l'accord entre villes et Solidéo sur le Cahier des Charges du projet de franchissement de l'A1, dont le marché a ensuite été lancé par la Solidéo à la fin du 1^{er} trimestre.

Village des Médias de Dugny

- Participation active à la consultation de promoteurs pour la construction du village des médias organisée par la Solidéo : ateliers de travail, analyse et présentation des offres initiales
- Participation à l'étude de programmation du nouveau groupe scolaire
- Formulation de la position de la ville quant aux futures limites de propriétés et de gestion foncières avec le département de Seine St Denis, gestionnaires des routes départementales et propriétaire de l'Aire des Vents

Parc des Sports du Bourget

- Espaces publics : suivi de la finalisation de l'AVP des espaces publics et préparation des arbitrages financiers entre la ville du Bourget et la Solidéo
- Nouvelle piscine : sur la base du scénario de programmation retenu, engagement des démarches pour établir le périmètre foncier de l'opération, négociation de la fiche de lot avec l'aménageur, assistance à la ville pour la recherche de financements
- Nouveau gymnase, tribunes du stade de football et 1^{ère} phase du complexe de tennis : suivi actif des offres des équipes retenues, préparation et formulation des avis de la ville, en lien étroit avec le service des sports

2nd semestre :

Le second semestre a été essentiellement consacré à l'appui aux villes et à l'EPT dans l'organisation des arbitrages rendus nécessaires par la revue du concept olympique lancée par le COJO Paris 2024, puis à la gestion des impacts de ces arbitrages sur les différentes démarches opérationnelles déjà engagées.

- Village des médias

Compte tenu de l'organisation de la consultation de promoteurs en différents lots, le phasage demandé par le Délégué Interministériel aux JOP a été assez simple à établir : les lots A et D, les plus proches de la ville existante et de la gare du tramway T11, ont été conservés dans le calendrier des JOP (environ 800 logements), et les lots B et C (environ 500 logements) ont été programmés après les jeux.

La position du maire de Dugny pour le choix final des lauréats du village des médias a été préparée par une analyse approfondie des offres et par des demandes de précisions sollicitées auprès des groupements candidats. Le jury a suivi la position du maire de Dugny,

ainsi que les demandes d'amélioration exprimées sur les offres des groupements retenus, notamment en ce qui concerne l'architecture de certains bâtiments.

- Changement de sport olympique sur le parc des sports du Bourget : définition de l'héritage sportif de l'escalade.

La SPL a notamment réalisé un benchmark des installations existantes pour la pratique de cette discipline en plein essor, en particulier en milieu urbain, afin de permettre à la ville de définir sa position concernant les installations provisoires et l'héritage pérenne à intégrer dans la programmation du nouveau gymnase. Elle a également initié de nombreux contacts avec la Fédération de la Montagne et de l'Escalade (FME), tant au niveau national qu'aux échelons régional et départemental, pour mieux comprendre les demandes et besoins dans les trois épreuves de la discipline (vitesse, difficulté et bloc) et ainsi trouver le point d'équilibre entre l'ambition sportive portée par Paris 2024 et la fédération d'une part, et la capacité réelle de la ville du Bourget à faire vivre un nouvel équipement d'autre part. Au final, la programmation du gymnase qui a été retenue comprendra des murs de vitesse et de difficulté de niveau local, et un mur de « bloc » de niveau régional, voire national. Un nouveau marché de conception-réalisation a ensuite été préparé par la Solidéo sur ces bases et lancé en janvier 2021.

- Franchissement A1.

La tentation a été forte de la part de l'Etat de ne pas réaliser ce projet, et ainsi s'économiser 15 M€. Le projet, élément structurant de la stratégie territoriale initiale de couture et de rétablissement des continuités urbaines a pu être conservé dans une version dégradée, soit un ouvrage n'accueillant que des modes de circulation doux (piétons, cycles et deux roues), grâce à la forte mobilisation des élus locaux et l'apport par la Métropole du Grand Paris (MGP) d'une participation financière.

- Réseau de chaleur ENR.

L'étude de faisabilité a été conduite à son terme et a permis en fin d'année à l'EPT et les deux villes de confirmer le lancement d'un réseau de chaleur, avec une géothermie profonde comme source d'approvisionnement privilégiée. En parallèle, un accord a pu être trouvé avec la Solidéo pour que celle-ci réalise la première étape de ce réseau de chaleur dans le cadre des travaux du village des médias. Ces conclusions positives ont été obtenues grâce à une mobilisation coordonnée entre les services de l'EPT et la SPL, notamment pour faire pression auprès de la Solidéo longtemps réticente à modifier son programme de travaux d'espaces publics, pour sécuriser les financements envisageables, notamment auprès de l'ADEME, et pour obtenir l'engagement d'ADP dans le projet, y compris sur le plan financier.

- Nouvelle piscine du Bourget : sur la base de la programmation arrêtée au 1^{er} semestre et pour justifier le caractère intercommunal du projet, qui conditionne une partie des subventions attendues, la SPL a fait étudier différents scénarios juridiques et administratifs permettant aux deux villes d'expertiser les possibilités d'association de la ville de Dugny à la réalisation et/ou la gestion du futur équipement.

- **Communication**

A l'issue des arbitrages sur le concept olympique et la programmation de la ZAC du Cluster des Médias, le dispositif de communication de la Solidéo s'est progressivement étoffé.

La SPL s'est largement impliquée pour faire évoluer les supports et les contenus envisagés par la Solidéo, afin que cette communication soit moins descendante et qu'elle soit plus en phase avec les usages locaux, notamment pour la partie du projet concernant le parc des sports du Bourget, très utilisé.

La SPL a par ailleurs sollicité l'élaboration de supports de communication spécifiques valorisant les qualités environnementales du projet, en prévision d'une persistance des oppositions au projet de la part de certaines associations de défense de l'environnement et d'associations opposées aux JOP.

◆ Projets divers et appui aux projets en diffus et outils réglementaires des collectivités locales

Projets immobiliers (Le Bourget)

- La SPL a défini la trame d'une « charte promoteur » dont l'objectif serait, pour la ville, de mieux cadrer, dès la phase amont, les projets initiés par des promoteurs immobiliers. Un premier projet a été transmis au cabinet du maire du Bourget en fin d'année 2020.

Conventions Foncières avec l'EPFIF

- La SPL a organisé l'ajustement des périmètres du projet de convention avec la ville de Dugny, qui a pu être ensuite être adopté par le conseil territorial de l'EPT au 1^{er} trimestre 2021.

Pole gare le Bourget

- La SPL a porté à la connaissance de la nouvelle équipe l'historique des différents projets existants sur le pole gare, assisté la ville dans les échanges avec la SNCF concernant l'aménagement d'un terminus provisoire du RER B en « arrière-gare » impactant un site constructible de la commune, et continué de participer aux différents COSU (Comités de Suivi des Travaux) organisés par la SGP chaque trimestre pour les gares du Grand Paris Express.

Etudes de poles

Gare Aéroport

- La SPL a contribué à la finalisation, en urgence au 4^{ème} trimestre, du projet de reconfiguration de l'ex RN2 au droit de l'esplanade du musée de l'Air et de l'Espace. Cette partie du projet sera réalisée par la SGP au titre de la reconstitution des ouvrages utilisés en phase chantier, pour le compte du département de Seine Saint Denis, propriétaire et exploitant.

Gare du Bourget RER

- En vue de la relance de l'étude de pole au 1^{er} trimestre 2021, la SPL a établi une série de contacts préalables et a établi un avenant au contrat avec le groupement prestataire, Arep-Artelia.

STATISTIQUES

◆ Récapitulatif des nouveaux marchés engagés par la SPL au titre de l'année 2020

N° dossier	Procédure	Intitulé	Attribution	Prestataires	Coût € HT
52	Lettre de commande	Mission AMO pour la mise en œuvre du projet de construction des Cités de l'Air à Dugny	14/12/20	Viviane Penet	7150 €
59	Avenant au marché 2019-385	PISCINE LE BOURGET : Etude de programmation	04/11/2020	Groupement H2O-Etamine	4500 €
61-2	Lettre de commande	LES ECOLES JEAN JAURES : Déplacement des entrées des écoles Plan de communication	28 /04/2020	URBAN RHAPSODY	9890 €
61-2	Devis approuvé	LES ECOLES JEAN JAURES : Déplacement entrées des écoles Impression Flyers et Affiches	30 /09/2020	URBAN RHAPSODY	275 €
61-2	Devis approuvé	LES ECOLES JEAN JAURES : Déplacement entrées des écoles Pose panneaux routiers / Akilux / Peinture au sol	23/09/2020	METROPOLE	6288 €
61-2	Devis approuvé	LES ECOLES JEAN JAURES : Déplacement entrées des écoles Panneaux écoles	04/11/2020	METROPOLE	630 €
66-1	Lettre de commande	PISCINE LE BOURGET: Etude géotechnique G1 et étude hydrologique	03/03/20 (OS : 17/06/2020)	TECHNOSOL	5626 €
66-2	Lettre de commande	PISCINE LE BOURGET : Etude historique et diagnostic Pollution	03/03/20 (OS : 17/06/2020)	SEMOFI	14000 €
67	Lettre de commande	Banque d'images	Nov. 2020	S Cantaloube P Quillet et B Guigou	1720 € 900 €
68	Lettre de commande	Mission AMO Réseau de Chaleur Urbain	Nov. 2020	VDM	5780 €
70	Lettre de commande	ZAC BIENVENUE-GARE : AMO pour redéfinition de la programmation de la ZAC	19/10/2020	ARCADIS	17 575 €

PARTIE III

ACTIVITE EN RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – PERSPECTIVES

L'activité en recherche & développement est organisée depuis plusieurs années dans un double objectif de renforcement des activités opérationnelles de la société, et d'élargissement de ses activités au-delà du noyau dur constitué par les communes du Bourget et de Dugny.

En 2020, cette activité a été contrainte par les différents impacts de la pandémie du Covid19 et impactée par les changements d'équipes intervenues à l'issue des élections municipales des 16 mars et 28 juin 2020.

En priorité, la SPL a établi pour les nouvelles équipes municipales de Dugny et du Bourget une série de documents de présentation dans le but de leur permettre de prendre rapidement connaissance de la société et de l'état d'avancement des différents projets qui lui ont été confiés. Un « Dossier de Présentation » de la SPL a été élaboré et remis aux administrateurs de la société à l'occasion du conseil d'administration du 20 novembre 2020.

Les enjeux relatifs à l'alimentation du plan de charge de la société par de nouveaux contrats opérationnels, ainsi qu'à l'élargissement du périmètre effectif d'action à d'autres communes de l'EPT n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies au sein du conseil d'administration.

Sur le plan technique, l'ensemble de l'équipe de la SPL a été à l'écoute des différents débats sociétaux et professionnels qui se sont organisés à la suite de la situation extraordinaire produite par la pandémie du Covid19 et le confinement de la population.

Il est en effet largement reconnu qu'une telle rupture agit comme un accélérateur de changements dans le fonctionnement de la société, des territoires et des différents domaines professionnels. Ces différents changements doivent être bien analysés et compris car ils seront constitutifs, dans les prochaines années, de la manière de concevoir et de réaliser les projets d'aménagement. Sont par exemple questionnés l'impact du développement du télétravail sur la conception des espaces de travail et la programmation des pôles de bureaux et de locaux d'activités, le développement des modes de développement actifs (notamment deux roues et vélos), les nouvelles demandes sur la qualité des logements et la présence de la nature en ville, la croissance du e-commerce, etc etc...

En phase avec les changements actuels, l'équipe de la SPL est donc en capacité d'accompagner ses actionnaires dans une nouvelle manière d'élaborer et de concevoir leur stratégie territoriale et leurs projets d'aménagement.

PARTIE IV

LES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent tableau récapitule les différents mandats occupés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés commerciales, quelle que soit leur forme.

Nom Prénom	Qualité et/ou fonction	Nom et adresse de la société
Quentin Gesell	Sans objet	
Michel Clavel	Sans objet	
Dominique Gaulon	Sans objet	
Jean-Baptiste Borsali	Sans objet	
Denis Desrumaux	Sans objet	
Himad Darani	Sans objet	
Jean-Luc Millard	Sans objet	
Thierry Meignen	Administrateur	SAES des villes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay en France et Villepinte
Jean-Philippe Ranquet	Sans objet	
Bruno Beschizza	Président	SEMAD (Société d'Economie Mixte Aulnay Développement)



SPL LE BOURGET
GRAND PARIS